



Distr.
GENERALE

T/PET.7/227/Add.1
10 juillet 1951

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DES FEMMES TOGOLAISES

(SECTION FEMININE DE L'UNITE TOGOLAISE)

CONCERNANT LE TOGO SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 27 juin 1951 émanant des femmes togolaises (Section féminine de l'Unité togolaise) et concernant le Territoire sous tutelle du Togo sous administration française. Cette communication constitue un addendum à la pétition figurant dans le document T/PET.7/227.

C O P I E

COMITE DE L'UNITE TOGOLAISE

SECTION FEMININE

LOME

Lomé, le 27 juin 1951

N° 002/CUT/F

à Monsieur le Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
Lake Success

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons l'honneur de vous envoyer copie d'une lettre adressée ce jour par notre section à l'Assemblée Nationale Française en vue de supporter nos câblogrammes de protestation contre les dernières élections au Togo.

Nous vous serions infiniment reconnaissantes de bien vouloir obtenir que l'ONU en fasse état dans ses prochains débats aux fins de la suppression au Togo de toutes élections aux assemblées métropolitaines.

Dans l'espoir qu'une suite favorable et urgente sera réservée à notre requête, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de nos sentiments parfaitement distingués.

POUR LA SECTION FEMININE DE
L'UNITE TOGOLAISE,
LA PRESIDENTE,
(signé) ... illisible...

Patience AGBUISSI
chez Mr. Raphaël Koku Mensah
c/o U.A.C. Ltd.
Lomé, Togo

Reçu au Siège des Nations Unies le 5 juillet 1951.

C O P I E

COMITE DE L'UNITE TOGOLAISE

LOME, le 27 juin 1951

SECTION FEMININE

LOME

Monsieur le Secrétaire général de
l'Assemblée Nationale,
Palais Bourbon,

P A R I S

N° 001/CUT/F

Monsieur le Secrétaire général;

Nous avons l'honneur de vous adresser cette lettre pour supporter nos câbliogrammes N°s 619 - 102539 - 102540 - 102541 - et vous confirmons que les élections du 17 juin au Togo n'étaient que frauduleuses.

Les listes électorales n'ont pas été établies conformément au texte de la loi y relative. Les femmes ont été rejetées sous prétexte qu'elles n'ont pas présenté au complet leur identité. Malgré que quelques unes ont présenté leur patente, le certificat de naissance de leurs enfants, l'administration locale a trouvé d'autres raisons pour les rejeter. Or les femmes et jeunes filles du parti togolais du progrès ont été inscrites sur simple présentation ou envoi des listes de leurs connaissances.

Agouévé village situé à moins de 10 kilomètres de Lomé, a eu un Bureau de vote alors qu'Akposso, situé à plus de 50 kilomètres d'Atakpamé n'en a pas eu. Les pauvres gens étaient avertis à la dernière heure et n'ayant aucun moyen de transport n'ont pas pu voter. A Anié, le même fait s'est produit et les détenteurs de cartes Electorales n'ont pas voté, faute de moyen de transport. Ces deux régions étaient ainsi traitées, parce que le Gouvernement les savait irréductiblement fidèles aux vraies aspirations togolaises.

Dans un village, Sotobua, sur la ligne de Sokodé, les bulletins du Docteur AKU, n'ont pas été présentés dans les Bureaux de vote. Malgré les protestations d'un lettré du village, la Commission composée de progressistes et d'un adjoint au Commandant n'a pas changé d'attitude.

De Sokodé jusqu'à l'extrême Nord du territoire, le Gouverneur lui-même, accompagné de quelques Administrateurs, a distribué aux Chefs cabrais, du tabac, du sel, des boissons et de l'argent afin d'obliger les habitants à voter pour leur Candidat Nicolas GRUNITZKY. Or, avant les élections, le Gouverneur et ses

propagandistes n'avaient pas pu répondre à une question des Cabrais; "AKU wa zia? qui signifie AKU, est-il mort? - Suivant les coutumes cabraïses un chef n'est remplacé qu'à sa mort. Le Gouvernement sachant d'avance leur opinion, a refusé de distribuer des cartes aux vrais ayant droit. Ainsi les cartes ont été données à ceux qui ont promis de voter pour GRUNITZKY.

Dans le cercle d'Anécho, Attitogon, Aklakou, Vogan et autres, les Chefs, fonctionnaires, ont eu divers cadeaux : boeufs, argent et autres du Gouvernement local afin de contraindre leurs sujets à voter pour GRUNITZKY. C'est ainsi que le Gouvernement a distribué aux villageois, hommes, femmes et enfants d'âge mineur les bulletins de GRUNITZKY. Ils ont été malmenés et mis enfin dans l'obligation de voter pour GRUNITZKY. A Attigon le Chef Progressiste a brûlé les bulletins du Dr. AKU candidat C.U.T.

Quelques gendarmes et policiers qui ont voté à Anécho, sont autorisés à voter à Lomé - ces gens là sont inscrits sur la liste de plus d'un Bureau de vote. De jeunes nagos progressistes qui avaient plusieurs cartes aux différents noms ont voté plus d'une fois. Ceux d'entre eux qui sont reconnus étaient empêchés par nos jeunes gens.

Nous ne doutons point qu'en votre qualité de parlementaire, responsable des destinées de toute une Nation, vous voyiez sans peine la gravité de telles manœuvres. Nous aimerions savoir si les attitudes du Gouvernement Local vis à vis de la population sont réglementaires et légales. L'Administration locale a-t-elle le droit d'opprimer la population en matière électorale? Où donc est la liberté de parole dont parle la Charte des Nations Unies? Nous faisons donc appel à votre esprit de justice et espérons que vous ne tarderez pas à venir à notre secours. Nos cœurs sont déchirés d'angoisse. Partout dans le Territoire, il y a des cris de détresse. Inutile de vous dire la dangereuse tension que crée une telle situation et les vilaines conséquences qui peuvent en résulter. Nous perdons confiance de plus en plus dans le Gouvernement. Nous ne croyons point devoir participer aux prochains votes, à moins qu'il ne s'agisse d'un plébiscite qui doive solutionner notre problème d'UNIFICATION.

Analysez un peu ces chiffres pour faire une idée du mode d'inscription des Electeurs. Lomé et circonscription comptant plus de 30.000 habitants n'a eu que 4.000 électeurs inscrits. Le Togo compte plus d'un million d'habitants mais il y a moins de 33.000 électeurs inscrits. Vous pouvez voir l'espèce de

politique que mène le Gouverneur DIGO au Togo. La politique DIGO crée l'inimitié entre la France démocratique et la masse du TOGO.

Le Gouverneur DIGO qui doit être comme un juge de paix a malheureusement supporté le Parti Togolais du Progrès et mené toute sa politique contre la population du Togo. Nous pensons que la Campagne Electorale ne devrait pas entrer dans les préoccupations du Gouvernement. Depuis qu'il est élu, le prétendu Député n'a jamais eu l'audace de parler à la population. Il ne répond qu'aux invitations des Soeurs (missionnaires), des Européens et des progressistes. Le Gouverneur DIGO a sorti des articles de guerre et a stoppé toutes réunions publiques; or les progressistes se réunissent sans cesse chez le Docteur Pédro OLYMPIO et se réjouissent. Nous aurions préféré un Député né Français à GRUNITZKY car il a renoncé à ses parents et à son pays. C'est ainsi qu'un jour il trahira la France. Le prétendu élu n'est pas mandaté de nous. Il n'est qu'un planton du Gouverneur DIGO; et nous vous assurons qu'il sera un intrus dans l'Assemblée Nationale Française car le Togo ne l'écouterà point.

Dans l'espoir qu'une suite urgente sera réservée à notre lettre, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à nos sentiments parfaitement distingués.

POUR LA SECTION FEMININE
DE L'UNITE TOGOLAISE,

LA PRESIDENTE,

(signé) .. illisible..

Mdame Patience AGBUISSI

c/o Mr. Raphaël Koku Mensah

U.A.C. Ltd.

Lomé

Togo
